

L'écho des rives du Grozon

Mars 2021, n°5



Bulletin Municipal de la commune de Saint Barthélemy Grozon

Edito

C'était il y a presque un an et cela nous semble une éternité. Ce n'était pas la guerre ni la mobilisation mais le confinement pour tous afin de combattre ce virus covid-19. La solidarité et l'entraide se sont mises en place dans tout le village. Petit à petit, nous avons pu reprendre un peu le cours de notre vie, elle n'est plus la même et nous devons nous accommoder de ce changement.

C'est notre jeunesse qui souffre le plus de cette situation, de ne plus pouvoir vivre normalement. Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école mais nos écoliers ne doivent pas toujours comprendre ce qui se passe. Ils ont su s'adapter grâce à tout l'encadrement mis en place autour d'eux.

Nos anciens ne sont pas épargnés non plus, surtout lorsqu'ils sont isolés dans leur maison. Le CCAS, grâce au plan de sauvegarde et la mise en place de permanences, peut leur venir en aide si besoin.

Les plus chanceux sont ceux qui sont en activité, ils ont le droit de sortir un peu plus facilement pour aller travailler.

De nouveaux habitants arrivent sur notre commune, ils recherchent un peu de liberté et de bien-être. C'est le signe qu'il fait bon y résider. Mais ils doivent s'adapter à une autre façon de vivre. Ici tout est différent, les odeurs, les saveurs, le son, les couleurs.

Nous devrions pouvoir vivre en harmonie les uns avec les autres et laisser de côté nos différences et nos mésententes. Nous voulons que notre village soit accueillant et que nos enfants s'y épanouissent. Alors faisons preuve de bon sens les uns comme les autres.

Habiter à Saint-Barthélemy ou à Grozon, c'est être ardéchois. Nous pouvons en être fiers. Que chacun médite cette citation personnelle pour que notre village retrouve la sérénité : « La haine et la vengeance sont souvent source de conflit, suivre le chemin de la tolérance conduit à la sagesse ».

L'Ardecho merveilleux païs, s'as pas vis l'Ardecho n'as jamaï rein vis.



Catherine Balthazard

Introduction par Jean-Paul Déculty



L'Echo des Rives du Grozon n'est pas le « bulletin annuel » que bien des communes publient pour faire un point sur l'avancement de l'action municipale. En paraissant assez souvent (environ tous les deux mois), il est conçu pour vous faire partager les sujets sur lesquels vos élus travaillent, pour vous tenir informés et vous permettre aussi de réagir, si cela vous paraît nécessaire.

Nous espérons que ce rythme et ce moyen d'information, complété par le site web, réponde aux demandes que vous avez exprimées, il y a plus d'un an.

Nous avons souhaité également que chaque Conseiller Municipal ait l'occasion de s'adresser à vous. C'est ce processus que Catherine Balthazard initie, en prenant la responsabilité de l'édito de ce 5ème numéro. Et je l'en remercie.

Les prochains investissements communaux :

Les études menées depuis l'été 2020 a permis de définir les premières urgences parmi les chantiers qui seront à mener :

1. La réfection du toit du bâtiment école Mairie, première action à réaliser avant la réhabilitation des espaces habitables au 1er étage et dans les combles (170 000€ HT)
2. Les travaux des réseaux d'eau dans la traversée de Grozon, afin d'éliminer les conduites en fibrociment qui passent sous la départementale (105 000€ HT), première intervention avant les travaux d'amélioration de la sécurité de la traversée du village et des abords
3. La réfection du réseau d'eau entre le réservoir de Teysonnier et le village de Grozon, également pour des raisons d'amiante à supprimer. (54 000€ HT)
4. La remise en état de l'ancienne Boulangerie de Grozon pour favoriser l'installation d'un commerce de producteurs, avec éventuellement un espace de « coworking » à l'étage (100 000€ HT)
5. Etanchéité du réservoir de la Dame et répartition de la « chambre des vannes » .

Des demandes de subventions ont été envoyées, car il est évident la mairie en a besoin pour assumer ces projets.

Les logements vacants dans notre commune peuvent-ils accueillir de nouveaux habitants ?

Selon l'INSEE, en 2017, 48 logements étaient recensés comme « vacants », **soit 12% de l'ensemble des logements**. La Commune a donc un patrimoine « inactif » important, et cela n'est pas sans conséquence. Par exemple, l'Etat pourrait nous interdire de construire quelques maisons supplémentaires (empêchant des familles de faire construire pour leurs enfants, ou des nouvelles familles avec enfants de s'installer dans la commune... pour éloigner le risque de fermeture de l'école...)



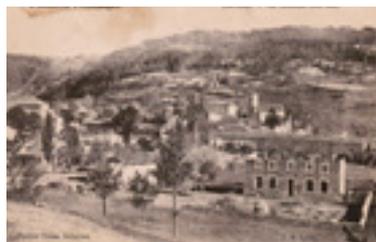
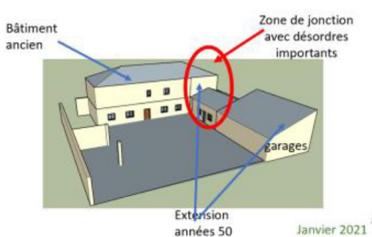
Le bâtiment « Mairie Ecole », a 4 anciens logements vacants qu'elle compte bien remettre en état de fonctionnement une fois le toit refait.

Aussi souhaitons-nous mieux connaître les raisons de ces inoccupations (difficultés pour vendre, trop de travaux à faire, réserve pour l'avenir, pas d'intérêt...) et voir, avec les propriétaires, quels types d'action nous pourrions envisager afin de limiter ce « taux de vacance ». Pour cela, un courrier sera prochainement adressé aux propriétaires que nous connaissons, après avoir établi une liste de ces bâtiments ayant des logements vacants. **Si vous êtes concerné par cette démarche, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de la mairie.** (Responsable du projet : Marie Thérèse de Nomazy)

Les nouvelles récentes de l'ancienne école de Grozon : une situation très délicate .

Vous avez déjà été informés de l'étude technique du sous-sol de ce bâtiment, et en particulier, de la partie « agrandissement » réalisée dans les années 50. Celle-ci nous a déjà quelque peu inquiétés, puisque le bureau d'études consulté, très spécialisé dans la reprise des fondations, n'a pas souhaité s'engager dans un devis de travaux ! Une autre réflexion a été demandée à un bureau d'études spécialisé en béton armé : on nous annonce un devis de l'ordre de 300 000 € pour fiabiliser le bâtiment.

Il semble donc que nous soyons condamnés à démolir la partie dangereuse du bâtiment, c'est-à-dire la construction des années 50, de jonction entre l'ancien bâtiment (construction commencée en 1913 ; travaux arrêtés par la guerre), et la partie garages, réalisée plus tard, qui elle, n'a pas subi de désordres techniques.



Vers 1930 : le bâtiment non terminé, resté sans toit ni fenêtres pendant une trentaine d'années...

Et l'agrandissement réalisé dans les années 50.



Ceci va nécessiter une réflexion sur l'avenir : quel programme ? Faut-il reconstruire mais autrement ? Combien de logements ? Quelle surface faut-il si on décide d'en faire une Maison des Associations ? Faudra-t-il intégrer une salle polyvalente pour réunir jusqu'à 200 personnes, jauge probablement maximum pour les besoins de la commune ? Et pour finir, quel budget serons-nous capables de réserver à ce bâtiment ?

Un programme long, lourd et compliqué pour la commission « Bâtiments Publics ».



Les nouvelles récentes : réparation terminée d'un mur de pierres chemin de la Dame

Malgré la neige et le froid, ils l'ont terminé ;
au prix de nombreuses heures de bénévolat...
Merci Jean Paul, Alfred, Thibaud, Robert !!!



Nouvelles du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale tient une permanence **les 1er et 3ème vendredi de chaque mois en Mairie, de 14h à 17h.**

Pour une meilleure organisation, **veuillez prendre rendez-vous au secrétariat. Tel : 04.75.06.58.25**
En cas d'impossibilité ces jours-là ou d'une urgence, nous serons à votre disposition pour trouver un horaire pour vous recevoir.

L'objectif est de pouvoir vous aider dans vos démarches administratives (demande en ligne de différentes prestations, courriers...) ou toutes autres demandes.

D'autre part un plan de sauvegarde a été mis en place pour les personnes âgées (+65ans). Merci à toutes les autres personnes concernées par ce plan de se faire connaître, pour nous permettre d'intervenir si problème. Un référent leur sera désigné, qui pourra être contacté en cas de besoin.

Les membres du CCAS

Mauricette Roche
Catherine Balthazard
Claire Traversier
Mickaël Valet
Gilles Hornez
Bruno DELY
Françoise MOISSONNIER
Dominique RIFFARD



« www.saintbarthelemygrozon.fr » :

Le site internet de la Commune , outil vivant de communication, est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez de très nombreuses informations.

Si vous souhaitez y voir de nouveaux contenus, des actualités sur des activités associatives ou professionnelles, vos propositions seront toujours les bienvenues. Utilisez la fonctionnalité de contact en pied de la page d'accueil.

Les habitants de Saint-Barthélemy-Grozon : et si nous avions un nom ?

Sur les 11 communes du Pays de Lamastre, 3 n'ont pas de « gentilé », le nom par lequel sont définis les habitants. Les Lamastrois, les Désaignois, Les Empuranjens, les Gilhocois, les Labatinois, les Farrassous, les Noziérois, les Basiliens ont une façon commode de parler d'eux. Mais les habitants du Crestet, de Saint Prix, et...de Saint-Barthélemy-Grozon ne peuvent dire que « les habitants de... ».

Depuis plusieurs années, les imaginations ont envisagé des noms, sans que cela ait entraîné la décision de définir officiellement un gentilé. Or vous avez été nombreux à exprimer le souhait d'en créer un.

Nous vous proposons donc un concours d'idées auquel chacun peut participer. Il n'y a pas de prix à gagner, mais l'espoir d'un choix démocratique.

Les premières propositions :

Barthgrozois, Barthezonais, Barthezonois, Barzonais, Barzonois,
Dissarletois (de « Pin d'Issarles » nom de la commune an II 1793 ,
(la fusion ave Grozon ayant eu lieu en 1800)
Gemmois (De la sève du pin)
Esbégeois, ou Esbégiens, ou Esbégens
(De « SBG » : Saint -Barthélemy-Grozon)

Nous vous indiquons ci-contre des noms déjà envisagés...

Peut-être avez-vous d'autres propositions à faire ? N'hésitez pas à les faire parvenir à la mairie (par courrier, ou de vive voix en passant, ou par téléphone : 04 75 06 58 25, ou par mail : mairie@saint-barthelemy-grozon.fr).

Dans le prochain « Echo des Rives du Grozon », il vous sera demandé de noter vos préférences, afin qu'un choix officiel soit fait, basé sur l'opinion des premiers intéressés.

Nos vies qui s'adaptent à l'ère de la covid 19

Parmi les **règles sanitaires** que nous devons respecter, un an après l'arrivée du virus, il nous est encore interdit d'organiser réunions, fêtes ou activités associatives impliquant plus de 6 personnes. Les réunions officielles des associations, c-à-d leurs Assemblées Générales, peuvent exceptionnellement être tenues à condition d'être organisées dans une salle municipale assez vaste pour respecter la distanciation. Les Conseils Municipaux ont lieu sans présence de public !

Le « vivre ensemble », pour notre petite commune est un objectif permanent même dans ces conditions. Même notre « St Barth », lieu de retrouvailles et d'échanges, n'est ouvert qu'en dépannage le dimanche matin.

Nous espérons pouvoir d'ici quelques mois nous retrouver ; et que les divers projets de cinéma, de théâtre, de fêtes, qui sont en gestation, pourront à nouveau prendre corps. Nous faisons tout pour cela. La culture doit vivre, car « L'art, c'est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art » (Robert Filliou)



Demain, des projections de films et de documentaires sur la Commune, et deux nouveaux chemins pour promenade familiale

L'Association Amusaté & Boujaté projette de développer un nouvel axe d'intervention autour du thème « Le vivre ensemble dans la découverte de notre territoire et la sensibilisation à l'environnement ».

Un projet ambitieux décliné en deux actions :

1. la projection de films et documentaires, autour des valeurs environnementales, avec la venue d'un « sachant » qui participera aux discussions et échanges. Pour cela, nous espérons avoir l'usage de la salle de Matras. L'association s'est rapprochée « d'Ecran-Village » tant pour la programmation que pour la technique.

2. la création de deux nouveaux chemins de randonnée, « parcours nature », type « ballade en famille ».

Le Conseil Municipal a voté son soutien à cette action par une aide de 1000€.

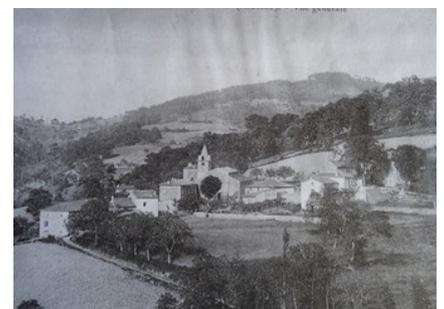


Un projet d'exposition de photos sur la Commune cet été

L'histoire du village à travers ses maisons d'hier et d'aujourd'hui, ses familles, ses métiers, voilà ce que nous aimerions réaliser sous forme d'exposition, cet été. Nous avons déjà collationné un grand nombre de cartes postales, et quelques photos de familles. Il est possible que vos souvenirs de familles contiennent des photos de votre maison, des activités de ses occupants ? Que vous connaissez également l'histoire de votre maison depuis sa construction ?

Et si le matériau réuni est suffisant, peut être en sortira-t-il un document, comme ceux que d'autres communes, Gilhoc ou Alboussière par exemple, ont déjà réalisés.

Si vous aviez des documents que vous accepteriez de prêter, vous pouvez prendre contact avec Monique et Richard Sauret-Chambon (la Dame, au vieux village de Saint Barthélemy, 04 75 06 41 55, richardsauretechambon@orange.fr)



Un lieu névralgique aux volets fermés...

le « St Bar », multiservices, ne peut rouvrir tant que les bars et restaurants n'ont pas l'autorisation nécessaire. Aucune date en prévision pour sa réouverture.

Mais rappelez vous que le dimanche matin, entre 10h30 et 12h30, Stella et Jean Marc ouvrent la partie « épicerie, presse et dépôt de pain » .
Pour réserver le pain : 06 12 11 39 00.



Notre école, un équipement essentiel : lieu de vie, de rencontre, d'épanouissement

La démographie est impitoyable... Si dans les années 50, avec environ 700 habitants dont pas mal de familles avec de nombreux enfants, il y avait 2 écoles publiques et 2 écoles privées, l'organisation sociale est totalement différente. 70 ans plus tard, avec 500 habitants, il n'y a plus que 35 enfants, de la maternelle au CM2, tous réunis dans un même établissement, en 2 classes.

L'année prochaine, les 7 jeunes en CM2 partiront au collège, et seront remplacés par 2 enfants en CM1 actuellement et par les tous petits qui s'inscriront... Nous risquons d'avoir moins de 30 enfants scolarisés sur la commune.

Or chacun sait que l'école est un des noyaux essentiels à la vie sociale, permettant aux familles de se connaître, initiatrice de rencontres. Tout faire pour garder l'école est donc un devoir pour le « vivre ensemble » à Saint-Barthélemy-Grozon.

Cela passe par l'accueil de jeunes familles, et donc par l'offre de logements appropriés.

Ouvrir à la réoccupation des bâtiments vacants, ou faciliter la réalisation de quelques maisons sont les passages obligés pour atteindre cet objectif.

Vaccination

Pour se faire vacciner contre la covid 19, les adresses les plus proches à utiliser sont :

-Centre de vaccination de Lamastre : Centre socio-culturel, 1 place Victor Hugo 07270 Lamastre. Prendre rendez-vous soit par téléphone, 04 75 66 77 99, soit par mail :
<https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/07270-lamastre>

-Centre de vaccination -Clinique Pasteur de Guilhaud-Granges. Prendre rendez-vous soit par téléphone, 04 75 66 77 99, soit par mail :
<https://www.doctolib.fr/clinique-privee/guilherand-granges>

A ce jour (le 23 février), il est encore impossible d'obtenir un rendez-vous par mail. En téléphonant, vous pourrez éventuellement être inscrit sur une liste d'attente.

Point ordures ménagères, tri sélectif et déchetterie.

Le constat tout d'abord : nous ne sommes pas au point avec notre système actuel de dépôt et de collecte des ordures.

Le ramassage est insuffisant par rapport aux quantités déposées. Nous ne disposons pas des chiffres sur le volume des déchets. Le tri sélectif n'est pas au point. Des poubelles sont dégradées. Il n'y a pas de transparence à ce jour sur les filières de tri. Nous constatons régulièrement du dépôt sauvage, des incivilités et des dégradations. Bien que cette compétence relève de la communauté de communes, nous devons nous prendre en main sur ce qui est de notre ressort.

Face à notre manque d'informations sur ce sujet crucial, des élus se sont saisis du sujet et enquêtent auprès des différents partenaires de la filière des ordures ménagères, du tri sélectif, des déchetteries les plus proches, et des ressourceries (Vernoux en Vivarais et Saint Péray). **Nous avons pour objectif durant ce mandat d'établir un réseau rationnel et fonctionnel.** Les citoyens de la commune sont invités à nous transmettre toute information et suggestion utile. Ultérieurement seront lancées des consultations publiques.

Notre stratégie générale sera dévoilée au fil des parutions de l'écho des rives. Cette tribune sera mise à profit pour rappeler régulièrement les consignes du bon usage du tri, et pour informer sur des gestes écologiques pas toujours évidents.

Nous vous informerons également sur la mise en place d'une « **Semaine de broyat des déchets vert** », et d'un **point de collecte pour les plastiques spécifiques** près de l'école de Saint Barthélémy.

Nous rappelons également à **nos chers artisans** que la déchetterie de Lamastre est l'une des rares qui soit gratuite pour les artisans ! Merci pour votre respect des points de collecte du village.

Informations pratiques sur la déchetterie de Lamastre

Zone industrielle de Sumène - 07 270 LAMASTRE

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 10h à 12h et de 17h à 18h

Mardi : de 17h à 18h

Mercredi : de 16h à 18h

Jeudi : de 10h à 12h

Vendredi : de 15h à 18h (14h-18h du 01/05 au 31/10)

Samedi : de 9h à 12h (9h-13h du 01/05 au 31/10)

Toutes les consignes de tri et informations pratiques sur la page internet de la Mairie de Lamastre :

<https://www.lamastre.fr/?-Dechetterie-et-Tri-selectif>

Conseil : pour éviter le débordement des conteneurs, il est vivement conseillé d'aplatir les bouteilles en plastique et les briques en carton avant de les déposer sur les Points d'Apport Volontaire.

Rappel : les cartons industriels marron sont à déposer en déchetterie.



Edition 2021 de la Fête de la Nature

L'Association Amusat é Boujaté, avec le soutien de la Municipalité, organise le samedi 22 mai 2021, une journée participative dans le cadre de la Fête de la Nature.

Les objectifs sont simples et sans prétention :

- animer des ateliers
- organiser des parcours de découverte de la flore et de la faune sur notre territoire
- faire découvrir la biodiversité
- apprendre les écogestes
- sensibiliser au développement durable
- apprendre à fabriquer un nichoir, un hôtel à insectes...



L'événement aura lieu sur plusieurs lieux de la commune. Pour plus d'informations, visitez le site de la Fête de la Nature ainsi que celui de la Mairie de Saint-Barthélemy-Grozon.

Nous souhaitons également organiser une exposition photos : « Comment je vois la nature qui m'environne ». C'est le moment de sortir votre appareil photo (tailles photos standard: 10/15 11/15). Si vous souhaitez participer, prenez contact auprès de Bruno DELY au 06 08 54 84 11.



23 - 01-03-2010 - Berlin, Treptower Park



23 - 10-01-2010 - Fixin, Falaises



45 - 28-05-2011 - Châtillon-sur-Seine, Le Jumeau



65 - 17-07-2013 - San-Francisco, John McLaren Park

En guise d'amuse bouche, voici ci-dessus une sélection de quatre photographies issues de l'œuvre de Mickaël Valet : GROUND UP PROTOCOL. Bloquées dans la végétation intermédiaire, ces feuilles mortes ont attiré son oeil de photographe durant ses marches en forêt. Travail à découvrir lors de la Fête de la Nature, en présence de l'artiste, parmi de nombreuses autres activités.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 6 avril

Les règles sanitaires à respecter ne nous permettent pour l'instant pas de revenir à l'accueil du public. Nous réouvrons le Conseil Municipal aux habitants dès que la situation le permettra.

